

**Direction de la Voirie  
et des Déplacements**  
Service des canaux

**VIGILANCE  
PARTICULIÈRE**



## **AVIS À LA BATELLERIE n° 2026 - 33**

CANAL DE L'OURCQ À GRAND GABARIT

Paris, le 21 avril 2026

**Montage de la baignade de Paris Plages**

**Paris 19<sup>ème</sup>, entre la passerelle de la Moselle (P.K 0.375) et l'écluse de la Villette (n°1 et 2)**

**Du lundi 11 mai au mardi 26 mai 2026**

Mise en place de la structure flottante qui accueillera la baignade de Paris Plages.

Ces travaux nécessitent la présence de scaphandriers.

Les usagers sont invités à :

- redoubler de prudence, en appliquant le devoir de vigilance (article R.4241-15 du R.G.P.) ;
- réduire la vitesse de leur bâtiment ;
- respecter la signalisation mise en place (éviter les remous) ;
- à rester en veille VHF sur le canal 10 ;
- se conformer aux instructions qui pourraient leur être données sur place par les agents de la navigation.

**Marie-Pierre PADOVANI**



**La responsable du service des canaux**

**Date limite d'affichage : 27 mai 2026**

Conformément au Règlement Général de la Protection des Données, le destinataire bénéficie d'un droit individuel d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles qui le concernent. Vous pouvez pour cela vous adresser à [patricia.rodriques@paris.fr](mailto:patricia.rodriques@paris.fr).